



N° /DENV/CM

Date du : 01/02/2016

Rapport de présentation

OBJET : projet d'arrêté portant désignation des associations pour la protection de l'environnement membres du comité pour la protection de l'environnement (CPPE)

PJ : un projet d'arrêté

Avec l'adoption de la délibération n° 17-2015/APS de la 26/06/2015 portant modification du code de l'environnement de la province Sud, la réglementation provinciale relative au comité pour la protection de l'environnement a connu des modifications substantielles, notamment concernant sa composition.

Eu égard à l'article 121-2 tel que récemment modifié du code susmentionné, il est dorénavant acté que cinq représentants d'associations pour la protection de l'environnement devront siéger au sein dudit comité, alors que leur nombre était auparavant limité à deux. Leur représentant est désigné par arrêté du président de l'assemblée de province, pour une durée courant jusqu'au terme du mandat du président de l'assemblée de province qui les a désignés.

Préalablement identifiées par l'Autorité, cinq structures ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient être membres du comité : Ensemble pour la Planète (EPLP), World Wildlife Fund (WWF), Action Biosphère, Conservation International (CI) et le Comité de gestion de la Zone Côtière Ouest (ZCO).

Toutes ont répondu à l'affirmative.

Tel est l'objet du présent projet d'arrêté de désignation que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.